VILLE DE SOISY SUR SEINE

www.soisysurseine.fr

LA VIE AUTOUR DE L'ÉCOLE

Année scolaire 2024 / 2025

Quotient familial : des tarifs adaptés à chaque famille

Les tarifs « Enfance » varient en fonction des ressources et de la composition du foyer.
La grille des tarifs enfance compte 12 tranches de quotient familial. Elle est disponible à l'accueil de la mairie et sur **www.soisysurseine.fr**.

Le quotient familial est calculé selon la formule suivante :
Total des revenus mensuels / nombre de personnes composant le foyer.

La liste des revenus pris en compte est consultable sur le Portail Famille ou au service Enfance.
Les familles monoparentales bénéficient d'un abattement d'une tranche, et les enfants en résidence alternée comptent pour 1 part chez leurs deux parents.

Le quotient familial est valable pour une année civile. Pour faire calculer son quotient familial 2025, il est impératif de remettre les documents **entre le 1er octobre et le 6 décembre 2024** :

- en adressant les justificatifs par courriel, à **scolaire@soisysurseine.fr**,
- **ou** en les déposant à l'accueil de la Mairie.

La liste des pièces à fournir est consultable sur le site **www.soisysurseine.fr**, sur le Portail Famille et dans les panneaux d'affichages devant chaque école.

Les familles qui n'ont pas fait recalculer leur quotient familial avant le 9 décembre 2024, seront facturées en tranche 12 à compter du 6 janvier 2025.

Si la situation familiale change en cours d'année (arrivée d'un enfant, séparation, perte importante de revenus...), il est possible de demander le recalcul de son quotient familial. La demande doit être faite par mail à **scolaire@soisysurseine.fr** ou par courrier, en y joignant les justificatifs nécessaires. Dans ce cas, le nouveau tarif est appliqué dès le 1er du mois suivant la demande.

À la rentrée

La « fiche de liaison » doit être complétée et remise au responsable périscolaire, soit via le cahier de correspondance de l'école, soit en la remettant directement à l'animateur. Ce document est indispensable pour assurer la sécurité de son enfant sur les temps périscolaires (matin, midi, soir et mercredis) et extrascolaires (pendant les vacances scolaires). Il mentionne les coordonnées à jour des parents, la liste des personnes autorisées à venir le récupérer, les dates des vaccins, les allergies éventuelles, les choix alimentaires, etc...
Il est également possible de mettre à jour ces informations via le Portail Famille. Il suffit, une fois connecté sur son espace personnel, d'accéder à *Mon dossier* puis *Mes enfants*.

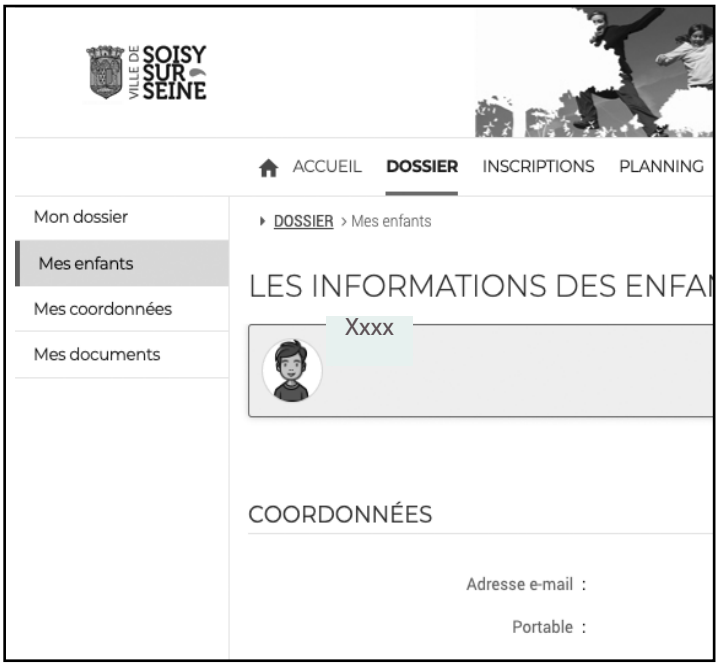

En période scolaire

Il est nécessaire de réserver et de payer les activités à l'avance. Les réservations garantissent la sécurité de l'enfant en permettant d'ajuster le nombre d'adultes présents pour un encadrement adapté et de prévoir le nombre de repas nécessaires, tout en maîtrisant les dépenses :

- **Pour les utilisateurs du Portail Famille**

Réservation ou annulation jusqu'à 3 jours avant la prestation pour tous les accueils périscolaires.
Ex : Je peux réserver jusqu'au vendredi soir pour le lundi suivant. Lorsque j'annule une réservation, je suis remboursé sous forme d'avoir.

Pour le forfait mensuel études surveillées : réservation et paiement jusqu'à 3 jours avant le premier jour d'école du mois. Ex : si le premier jour d'école du mois est le lundi 4 novembre (date de rentrée des vacances de la Toussaint), je peux réserver jusqu'au vendredi 1er novembre.

- **Pour les utilisateurs du coupon papier**

Réservation et paiement à l'accueil de la mairie, jusqu'à 3 jours avant la prestation. Le fait que le dernier jour soit un dimanche ou un jour férié ne prolonge pas le délai.

Annulation d'une prestation moins de 3 jours avant : prévenir l'accueil périscolaire par mail à **donjons@soisysurseine.fr** ou **meillottes@soisysurseine.fr** et le signaler dans le cahier de correspondance.

Rappels :
Pour l'ensemble des activités périscolaires, les tarifs sont majorés de 30 % en cas de réservation tardive ou d'absence de réservation. En cas d'annulation moins de 3 jours avant la date de présence prévue, la prestation est facturée.

Si l'enfant est absent de l'école toute la journée, les prestations réservées sont automatiquement remboursées sous forme d'avoir, aucun justificatif n'est à fournir.

Si la réservation en ligne est impossible, quel que soit le motif et pour éviter la majoration, il est nécessaire d'adresser un mail au service Enfance avant la fin du délai de réservation à : scolaire@soisysurseine.fr.

Les accueils

Déroulement des temps périscolaires :

- Accueil du matin de 7h30 à 8h20 en maternelle et en élémentaire.
- Accueil du midi de 12h à 14h :
  -> Repas : répartition des enfants en deux services en fonction de leur âge
  -> Activités : proposition d'activités ludiques, manuelles, sportives ou de découvertes
- Accueil du soir de 16h30 à 19h :
  -> En maternelle : goûter fourni par la Ville puis activités diverses.
  Possibilité de venir chercher son enfant à tout moment jusqu'à 19h.
  -> En élémentaire : - de 16h30 à 17h, récréation et goûter fourni par la famille.
  - de 17h à 18h, étude surveillée.
  - à partir de 18h, enfants pris en charge par les animateurs.
  Possibilité de venir chercher son enfant entre 18h et 19h

À noter

Études surveillées : le forfait mensuel à privilégier

Au-delà de 5 séances par mois, le forfait mensuel est plus avantageux. Exemple :

Pour un foyer en tranche 6 : accueil occasionnel : 6,77 € par jour, forfait mensuel : 35,25 € par mois

---

Par ailleurs, la Ville propose aux familles qui le souhaitent, une aide aux devoirs chaque mercredi après-midi à la médiathèque. Pour tout renseignement : 01 69 89 01 71

Les Projets d'Accueil Individualisés ou PAI : les enfants couverts par un PAI alimentaire sont accueillis en restauration scolaire. Le repas fourni par la famille est conservé, réchauffé et servi. Ces enfants bénéficient d'une vigilance particulière, par des adultes formés aux protocoles de soins d'urgence. Aussi cet accueil est facturé au tarif normal.

Le centre de loisirs du mercredi :

Journée d'accueil de 7h30 à 19h selon 3 options :

- La journée complète : arrivée avant 9h et départ à partir de 17h
- La matinée avec repas : arrivée avant 9h et départ entre 13h et 13h30
- L'après midi sans repas : arrivée entre 13h et 13h30 et départ à partir de 17h.

Pendant les vacances scolaires

Le centre de loisirs « vacances » accueille les enfants soiséens en journée continue du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Les enfants doivent être déposés avant 9h et peuvent être récupérés à partir de 17h.

La réservation peut se faire jusqu'à 15 jours avant le premier jour des vacances, quel que soit le mode de réservation. Passé ce délai, il faut :
1-Contacter le centre de loisirs pour s'assurer qu'il reste de la place, uniquement par mail à clsh@soisysurseine.fr.
2-Payer en mairie ou via le Portail Famille.

Seules les absences pour raison de santé donnent lieu à un remboursement sous forme d'avoir, sur présentation d'un certificat médical.

Tableau des dates limites de réservation

Vacances scolaires 2023/2024	Dates de la zone C	Date limite de réservation
Toussaint 2024	Samedi 19 octobre 2024 Dimanche 3 novembre 2024	Dimanche 6 octobre 2024
Noël 2024	Samedi 21 décembre 2024 Dimanche 5 janvier 2025	Dimanche 8 décembre 2024
Hiver 2025	Samedi 15 février 2025 Dimanche 2 mars 2025	Dimanche 2 février 2025
Printemps 2025	Samedi 12 avril 2025 Dimanche 27 avril 2025	Dimanche 30 mars 2025
Juillet 2025	Samedi 5 juillet 2025 jeudi 31 juillet 2025	Dimanche 22 juin 2025
Août 2025	Vendredi 1er août 2025 Dimanche 31 août 2025	Jeudi 17 juillet 2025

Pour chaque question → un contact

Son tarif, son quotient familial, le montant de sa facture
→ **Service Enfance :** scolaire@soisysurseine.fr

Les jours de présence facturés
→ **L'accueil périscolaire de l'enfant :**
meillottes@soisysurseine.fr **ou** donjons@soisysurseine.fr

En cas de difficultés pour utiliser le portail famille, réserver ou payer en ligne
→ **Service Enfance :** scolaire@soisysurseine.fr

Vérifier s'il reste de la place au centre de loisirs
→ **Centre de loisirs :** clsh@soisysurseine.fr

Fournir un certificat médical pour justifier l'absence de son enfant au centre de loisirs :
→ **Centre de loisirs :** clsh@soisysurseine.fr

Pour tout renseignement :
Service Enfance :
01 69 89 71 65
scolaire@soisysurseine.fr

Centre de loisirs
mercredi / vacances :
06 70 57 69 21
clsh@soisysurseine.fr

Accueil périscolaire des
Donjons : 07 85 45 35 59
donjons@soisysurseine.fr

Accueil périscolaire des
Meillottes : 06 07 98 54 01
meillottes@soisysurseine.fr